

cordé son appui à la mesure que nous sommes à étudier, démontre que dans l'île du Prince-Edouard on n'est pas prêt à se soumettre, sans murmurer, à la mesure que le parlement fédéral veut imposer à cette province. Cette motion démontre clairement que dans un pays comme le nôtre, composé de provinces dissemblables par les habitudes, les mœurs, les institutions et la nationalité, on ne doit pas chercher l'uniformité en fait de législation, et surtout lorsqu'il s'agit du cens électoral. Je ne croyais pas, M. le Président, lorsque je me suis opposé à cette mesure, que l'on viendrait si tôt avec une motion qui donnerait une nouvelle force aux objections que j'ai faites à ce projet de loi. Si nous voulons que cette Confédération demeure puissante et solide, il faut accorder à chaque province autant de pouvoirs que possible; il faut que le parlement fédéral intervienne dans la législation qui doit affecter chaque province seulement lorsque le parlement provincial n'a pas le droit de décréter les lois qui les concernent spécialement. Autrement, si nous usons ici de tous les pouvoirs que nous avons; si nous cherchons à tout dominer, nous ressusciterons l'état de choses qui existait avant 1867. Avant cette dernière époque on voyait une partie de ce pays vouloir imposer sa volonté à une autre section et décréter des lois qui n'étaient pas en harmonie avec le caractère du peuple auquel on les destinait. Il en était résulté un état de malaise et de perturbation qui nous avait conduits à l'anarchie politique et qui avait rendu le gouvernement pour ainsi dire impossible.

Est-ce ce même état de choses que l'on veut faire revivre? Est-ce que l'on veut faire disparaître cet esprit de contentement qui existe en Canada depuis 1867? Chaque fois que nous nous éloignons du système fédéral, nous donnerons lieu à des froissements et à des mécontentements comme ceux qui se manifestent par la motion de l'honorable député de King, L.P.E.

M. le Président, le citoyen est gouverné pour son avantage et non pour l'avantage de celui qui le gouverne. Lorsque nous légiférons, nous devons chercher à procurer des avantages ou à prévenir des malheurs à la société. Je suis à me demander quel avantage nous allons assurer à la société par la législation qui sera probablement adoptée par ce parlement. Les électeurs n'en retireront certainement aucun. Au contraire, pour mettre cette loi en opération, nous allons imposer au peuple un fardeau de \$400,000 à \$500,000. Voilà le grand avantage que la société va retirer de cette loi électorale. On ne se contente pas d'enlever au peuple tout contrôle sur la confection des listes; on ne se contente pas d'enlever aux législatures provinciales, un pouvoir qu'elles ont exercé jusqu'à aujourd'hui et qui leur a été reconnu par la constitution et la loi de 1874, mais pour couronner cette politique, pour remplacer un système qui fonctionne bien par un autre que nous ne connaissons pas, et qui n'a pas passé par le creuset de l'expérience, nous allons imposer à notre population une dépense additionnelle d'un demi-million.

Les Etats-Unis ont maintenu la république la plus puissante et la plus solide qui ait existé dans l'univers, mais pour obtenir ce résultat, l'on a permis à chaque Etat de se gouverner à sa guise et de passer des lois en harmonie avec le caractère des habitants de chaque territoire. Les hommes publics américains ont compris que le mode de déterminer la qualification des électeurs, non seulement pour les élections des Etats, mais aussi pour celles du Congrès, devait appartenir au gouvernement local de chaque Etat; et c'est cette politique qui a contribué à maintenir cette harmonie qui a rendu cette république une des plus puissantes de l'univers.

Un député de cette Chambre a prétendu que nous n'avons pas besoin de consulter les constitutions et les législations des autres pays; que nous avons ici des hommes d'Etat éminents à qui nous devons accorder pleine et entière confiance.

Je reconnais, en effet, l'habileté et la science des chefs de nos deux partis politiques, mais je ne suis pas prêt à reconnaître qu'ils possèdent, à eux seuls, le monopole de la sagesse. Pour nous guider dans notre législation nous serons bien de nous éclairer des lumières des hommes d'Etat étrangers et de mettre à profit l'expérience qui a été acquise ailleurs.

En France, on a senti l'influence pernicieuse de cette politique de centralisation qu'on paraît vouloir introduire ici. Je demandais dernièrement à un conservateur français comment il se faisait que la politique si arbitraire, si injuste, si tyrannique des derniers gouvernements de la France était toujours approuvée par le peuple à chaque élection depuis plusieurs années. "La première cause, me répondit ce conservateur, c'est, dans les villes, le suffrage universel qui donne à une foule de personnes un droit électoral dont elles sont indignes, dont elles ne comprennent pas la responsabilité, et dont elles usent pour envoyer en parlement des hommes à mauvais principes. La seconde cause, c'est la centralisation, et le grand nombre de fonctionnaires publics que le gouvernement a sous son contrôle. Ces agents de gouvernement et les aspirants aux charges publiques font passer leur intérêt personnel avant l'intérêt public, ce qui fait perdre à l'électorat français ce caractère d'indépendance si nécessaire pour juger sainement la politique et les mesures d'un gouvernement."

Sur cette question, je me permettrai de citer Pontalis, l'auteur d'un ouvrage sur les lois et les mœurs électorales. Cet écrivain distingué, après avoir étudié la position dans laquelle se trouve la France, et après avoir constaté la difficulté d'élire des candidats hostiles au gouvernement, en donne la cause et la raison. Il dit:

Sur ce terrain, la lutte est si inégale et si périlleuse, qu'il paraît au premier abord à peu près impossible de la tenter. Du moment où c'est le gouvernement qui est ouvertement le combattant, il a entre les mains une arme merveilleuse qui garantit la victoire à tous les candidats en faveur desquels il la fait servir: c'est l'arme de la centralisation. En face du suffrage universel dépourvu des moyens les plus élémentaires d'éducation et privé en quelque sorte d'apprentissage, la centralisation est l'instrument qui met presque tout le pays dans la dépendance du gouvernement. "J'ai trop de pouvoirs, j'en souffre et la France en souffre avec moi," disait un jour à la tribune, un grand citoyen, le général Cavaignac, préoccupé de l'autorité qui lui appartenait dans la république. De temps à autre, on entend sans doute parler de décentralisation; mais cette décentralisation n'a été jusqu'ici destinée qu'à augmenter dans chaque département le pouvoir des préfets auxquels les ministres remettent une partie de leurs attributions: elle n'a servi qu'à rapprocher la centralisation de toutes les communes de l'Empire, en la fixant sur place, comme pour rendre sa puissance plus irrésistible.

Et plus loin cet auteur ajoute:

Au premier appel adressé en faveur du candidat du gouvernement, quiconque remplit un service public, si élevés ou si humbles que soient ces fonctions, si étrangères qu'elles doivent être par leur nature aux partis politiques, a son poste assigné pour se mettre en travers de toutes les candidatures. Le passage de toutes les routes est ainsi fermé.....

Voici le triste état de choses qui règne en France. Si l'électorat a perdu son indépendance, si les mauvaises causes peuvent toujours triompher, si le parti conservateur est presque toujours battu en France, depuis plusieurs années, à chaque élection qui a lieu, cela est dû, comme le dit cet auteur, à la centralisation et au fait qu'on a privé les autorités municipales des pouvoirs qu'elles avaient autrefois; c'est parce qu'on a concentré les pouvoirs des communes entre les mains d'officiers du gouvernement.

Est-il désirable de chercher à établir ici cet état de choses? Non, M. le Président; et il me semble que nous devrions réfléchir sérieusement avant d'inaugurer une politique qui a produit ailleurs de si déplorables effets.

Malheureusement, dans le pays dont je viens de parler, le parti conservateur, avant 1789, a contribué à y établir cette politique de centralisation; et aujourd'hui il recueille les fruits de ce qu'il a semé; il marche de défaite en défaite, et ce résultat est la conséquence désastreuse d'une politique qu'il a lui-même cherché à inaugurer. Les radicaux de 1789 ont continué cette politique de centralisation en enle-